



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction départementale des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis

Pôle d'Evaluation Domaniale

7 rue Hector Berlioz CS 50020

93009 BOBIGNY CEDEX

Téléphone : 01 88 50 93 74

Mél. : ddfip93.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Paul LAURENS

Téléphone : 01 88 50 93 75

Courriel : paul.laurens@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 16949203

Réf. OSE : 2024-93047-22112

Le 08/04/2024

Le Directeur départemental des
Finances publiques

à

Commune de Montfermeil

7 place Jean Mermoz

93370 Montfermeil

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour acquisition dans le cadre d'une fin d'opération de portage

Par une saisine en date du 20/03/2024 (DS n°16949203), vous sollicitez un avis de valeur vénale pour l'acquisition, auprès de l'EPFiF dans le cadre de la fin de l'opération de portage réalisée en vertu de la convention d'intervention foncière du 27/09/2017, des parcelles AB 689 (sur la commune de Chelles) et E 523 sur la commune de Montfermeil.

La valeur vénale du bien est fixée à 380 000 € HT et hors charge.

Le prix d'acquisition est fixé par la convention d'intervention foncière (prix d'achat + frais d'achat + frais de gardiennage, de gestion, etc) et le Domaine n'a pas à se prononcer sur ce prix : le prix de rachat, tel qu'il découle de la convention entre l'EPFiF et la collectivité, n'entre pas dans le champ de compétence du Domaine.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Paul LAURENS
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.